



## **Avril 2026 – Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 13 avril 2026 et dans le cadre de la transformation de la Maison du Cotterg, le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat à BATI-CONSEILS VALAIS ;
- Lors de sa séance du 13 avril 2026 et dans le cadre du projet de construction d'un nouveau terrain synthétique au Verney, le Conseil municipal a adjugé les travaux suivants :
  - les travaux de CFC 230 Installations électriques à Grau Electricité ;
  - la fourniture des éclairages sportifs à Schreder Swiss SA ;
- Lors de sa séance du 13 avril 2026 et dans le cadre du projet d'assainissement des éclairages sportifs de la Patinoire du Verney, le Conseil municipal a adjugé les travaux suivants :
  - les travaux CFC 230 Installations électriques à Buhler Electricité ;
  - la fourniture des éclairages sportifs à Schreder Swiss SA ;
- Lors de sa séance du 13 avril 2026, le Conseil municipal a adjugé la fourniture et l'installation de l'arrosage automatique à l'entreprise Perrottet & Piller AG ;
- Lors de sa séance du 13 avril 2026, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes du réseau d'assainissement de l'avenue de la Plantaud et, dès lors, il a adjugé les travaux nécessaires à la mise en séparatif du réseau d'assainissement de l'avenue de la Plantaud à l'entreprise Boffetti Terrassement Sàrl ;
- Lors de sa séance du 13 avril 2026, le Conseil municipal a délivré à M. José JUSTO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant "Manora".
- Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour les travaux de remise aux normes des installations électriques (OIBT) à l'entreprise GRICHTING & VALTERIO ELECTRO SA, à Collombey ;
- Lors de sa séance du 20 avril 2026 et dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic global à La Patinoire, le Conseil municipal a décidé de mandater les entreprises suivantes :
  - le bureau KURMANN CRETTON Ingénieurs SA, pour les prestations d'ingénieurs civils et le pilotage des mandataires (phase SIA 31 - avant-projet et étude de faisabilité) ;
  - le bureau BUHLER ENGINEERING SA, pour les prestations d'ingénieur électricien selon SIA 108 (phase 31 avant-projet, phase 32 projet de construction) ;
  - le bureau TECH-TOIT Sàrl, pour l'étude et l'avant-projet relatifs aux futurs travaux de réfection de la toiture (phase 31 avant-projets relatifs aux futurs travaux de réfection de la toiture) ;
  - le bureau TECHNOSERVICE ENGINEERING SA, pour les études techniques des installations de chauffage, ventilation et sanitaires (phase 31 avant-projet et étude de faisabilité) ;
  - WORKSWELL Sàrl, (phase 31 avant-projet) étude complémentaire de l'étude du bureau TECHNOSERVICE ENGINEERING SA, pour l'analyse de l'état des installations de

- régulation, comprenant le contrôle du fonctionnement des équipements, évaluation des stratégies de pilotage, identification des optimisations, rédaction du cahier de soumission, mesure, contrôle et régulation (MCR) ;
- WETTSTEIN KALTETECHNICK SA, (phase 31 avant-projet) pour l'étude de mise aux normes de la production de froid et la réfection selon les standards actuels ;
  - le bureau Denis RICHARD, pour l'établissement d'un état des lieux et l'évaluation de la protection incendie selon les directives AEAI 2015 ;
- Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre les études nécessaires à la réalisation de l'entrée Sud assurant le suivi environnemental et les études géotechniques et, dès lors, il a adjugé les mandats suivants au bureau François-Xavier MARQUIS Sàrl ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a décidé de réaliser les ouvrages nécessaires à la création de l'entrée sud du site chimique et, dès lors, il a adjugé ces travaux au consortium Rithner SA & Schmidli & Cie ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de rehaussement de la digue en rive droite du nant de Choëx dans le cadre des travaux de réaménagement de la Vièze et a adjugé ces travaux au consortium RAYMOND RITHNER SA / SCHMIDLI et CIE SA / ROUTE ET REVÊTEMENT SA ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a octroyé la concession de taxi de type "A" à M. Admir TELAREVIC, sous réserve des concessions disponibles ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Ludovic GRAU, comme membre au sein du Tribunal de police et a nommé, en remplacement de la personne démissionnaire susmentionnée, M. Mathieu RUEGG, comme membre au sein du Tribunal de police, pour la fin de la période administrative 2025-2028 ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Ludovic GRAU, comme membre au sein du Tribunal de police et a nommé, en remplacement de la personne démissionnaire susmentionnée, M. Julien TORRENT, comme membre au sein de la commission Fondation Montheysanne d'Assainissement financier ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a délivré à M. Jules BADER une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant "L'Étoile" ;
  - Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Conseil municipal a délivré à Mme Iliaria CASTO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-bar - vente de glace "Gelateria Clophie de Iliaria Casto".
  - Lors de sa séance du 27 avril 2026 et dans le cadre de l'assainissement du site contaminé Giovanola, le Conseil municipal a adjugé les travaux de traitement des eaux de chantier à l'entreprise ZUEBLIN Umwelttechnik GmbH ;
  - Lors de sa séance du 27 avril 2026, le Conseil municipal a décidé de faire procéder à la réalisation des travaux d'assainissement des canalisations d'eaux usées du secteur du Sépey, lot 2, et a adjugé ces travaux à l'entreprise Sabeco SA.

Établi et publié le 8 mai 2026.